



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

récupération

Question écrite n° 9095

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les trente-sept mesures récemment prises par le Gouvernement pour simplifier la vie des PME : nous apprécions cette nouvelle donne. Pourtant, les PME-PMI rencontrent des difficultés lors du démarrage de leurs activités : les investissements nécessaires, la constitution inéluctable d'un stock mobilisent de la trésorerie même s'ils ouvrent un crédit TVA. En effet, la lenteur du remboursement de ce crédit (vérifications et contrôles effectués par les services fiscaux plus approfondis) oblige les nouvelles entreprises à recourir à des découverts bancaires onéreux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accélérer le remboursement du crédit TVA.

Texte de la réponse

Les demandes de remboursement de crédits de TVA sont nombreuses (808 700 en 1997) et les remboursements prononcés importants (132,497 milliards de francs en 1997). L'administration fiscale s'attache à instruire ces demandes dans les plus brefs délais, tout en évitant des restitutions sur des demandes erronées voire frauduleuses. C'est ainsi que les délais de remboursement sont désormais d'environ cinquante jours en moyenne. Certains dossiers requièrent toutefois une étude plus approfondie. C'est le cas notamment des entreprises nouvelles. Une instruction trop rapide pourrait entraîner ultérieurement une reprise de droits, avec des conséquences parfois difficiles à surmonter pour l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9095

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 369

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1796